

DROITS DES USAGERS HANDICAPES

OBJECTIFS

Afin d'améliorer l'efficacité d'accueil et d'information dus au personne souffrant d'un handicap, il appartient aux agents de la MDPH de parfaitement maîtriser la réglementation spécifique enb direction des handicapés.

A cette fin la formation propose de présenter dans un premier temps l'évolution de la notion de handicap et l'évolution de la réglementation tendant à sa reconnaissance mais aussi à sa protection.

Une étude qui permettra de mettre en perspective la réglementation actuelle.

Afin de permettre une compréhension aisée mais aussi concrète de la réglementation, il sera proposé des études de cas ou encore des difficultés usuelles à partir desquelles il sera proposé de travailler.

Outre les cas pratiques proposés par l'intervenant, il sera privilégier l'étude des cas rencontrés par les agents, notamment à partir des exposés formulés par les stagiaires et remis à l'intervenant avant son intervention.

Enfin et de manière schématique il sera illustrées les différentes procédures mises à la disposition des handicapés par la législations actuellement en vigueur.

DROIT DES USAGERS SOUFFRANT DE HANDICAP SELON LES LOIS DU 2 JANVIER 2002 ET DU 11 FEVRIER 2005

JOURNEE 1

MATINEE

I/ Les droits des usagers selon la loi du 2 janvier 2005

Les objectifs de la loi :

- élargir le champ d'application de la loi de 1975 à d'autres établissements et services
- déterminer le droit des personnes dans ces établissements et services
- préciser ou fixer les conditions de création, de financement et de régulation des établissements ou services

Parmi les nombreuses dispositions de la loi du 2 janvier 2002, certaines obligent les établissements et services à beaucoup plus de formalisation de leurs pratiques professionnelles.

Clairement, les principes qui devront être appliqués dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale sont ceux d'une **démarche Qualité** via une évaluation.

Ce type de démarche est d'ailleurs largement répandu dans d'autres secteurs notamment dans la Santé où l'accréditation est réalisée depuis plusieurs années.

Droit des usagers, sécurité des interventions, transparence du fonctionnement, professionnalisation des pratiques, ... sont les objectifs à court terme du législateur

A/ GENESE ET PRESENTATION DE LA LOI

Les origines des nouveaux textes

- la loi du 30 juin 1975
- les motivations de cette rénovation
- - la décentralisation des compétences et des moyens

Le contenu de la loi

- le droit des personnes
- le financement et la régulation des établissements
- - l'évaluation des établissements et des services

APRES MIDI

B/ L'USAGER : PILIER DE L'INSTITUTION

- De l'institution à la prestation de services
- Participation des personnes accueillies
- Evaluation des pratiques

FORMULATION DES PROBLEMATIQUES ET DES ETUDES DE CAS

JOURNEE 2

MATINEE

II/ L'utilisateur handicapé selon les dispositifs de la loi du 11 février 2005

A/ Les objectifs fixés par la loi du 11 février 2005

« Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

- Les principes généraux depuis 1975

- Les demandes à l'origine de la réforme de 2005
 - Les nouveaux principes directeurs selon la loi de 2005
- Identification des personnes visées par la loi
 - Accès à la pleine et entière citoyenneté
 - Amélioration de la solidarité nationale

B/ Le contenu de la loi

1- La définition du handicap

- L'influence de la classification de l'Organisation Mondiale de la santé.

2- L'instauration d'une Conférence Nationale du Handicap

3- Prévention, recherche, accès aux soins

- Les acteurs responsables
- Les actions
- L'accès aux actions de préventions spécifiques

4- Droit à compensation : Plan de compensation du handicap

- Condition d'accès
- Procédure
- Organismes participant à la prise en charge
- Finalité : Reconnaissance d'une Prestation Unique

5- Ressources

- L'instauration du cumul avec les ressources du travail
- L'instauration du complément avec pensions invalidité/ accident du travail/ maladie professionnelle
- Organismes compétents

6- Scolarité des enfants handicapés

- L'obligation pour le service public d'assurer l'éducation et de garantir l'égalité d'accès
- Missions de la Maison Départementale
- Les aménagements nécessaires à une égalité des chances
- Enseignement initial (Equipe et personnels adaptés)
- Formation professionnelle
-

APRES MIDI

7- Emploi

- **Introduction de la notion de « mesures appropriées »**
- Obligation de reclassement
- Egalité de traitement
- Négociations collectives
- **Le système de pilotage de l'insertion professionnelle**
- Responsables (ETAT et AGEFIPH)
- Détermination des objectifs et des moyens
- Missions du Comité de pilotage
- Les actions d'insertion
- **L'obligation d'emploi**
- Décompte
- Bénéficiaires
- Modalités de réponse
- Financement

8- Accessibilité

- Domaines : Locaux habitation, transports, lieux publics, lieux de travail, nouvelles technologies...
 - Délais
 - La notion de « *chaîne de déplacement* »
- 9- **CNSA** : Interlocuteur de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap.

10- Maisons départementales

- Motif de leur création
- Missions
- Financement

11- La citoyenneté